

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/08/2024
et publié ou notifié
le 13/08/2024

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance extraordinaire du 10 août 2024

Date de la convocation: 06/08/2024

Membres en exercice : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le dix août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 7

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT

Votants : 7

Pour : 6

Représentés :

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Blanc : 1

Secrétaire de séance : Olivier CADART

Objet: Election d'un(e) premier(e) adjoint(e) - 2024_44

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mars 2024 n°2024_04 déterminant le nombre d'un adjoint au maire.

Suite à la démission de Madame Chantal BESANÇON du poste de 1ère adjointe et de conseillère,

Monsieur le Maire propose de passer à l'élection d'un nouvel adjoint.

Après avoir voté à bulletin secret, Monsieur Olivier CADART est élu avec 6 voix pour et 1 bulletin blanc.

Le Maire,
Olivier MURAT

